|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies |  | Union africaine |
| _unlogo | **Conseil économique** **et social** |  |  | **Union africaine** |
|  |  |  |  | E/ECA/COE/36/12AU/STC/FMEPI/EXP/12(III)Distr. générale10 février 2017  |
| **Commission économique pour l’Afrique****Comité d’experts**Trente-sixième réunion |  | **Union africaine****Comité d’experts**Troisième réunion |
| **Dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l’Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l’intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l’Afrique****Réunion des Comités d’experts**Dakar, 23-25 mars 2017 |  |

**Réunion des experts des États membres sur l’examen du Code panafricain des investissements (PAIC) et sur le Centre d’excellence africain pour des marchés inclusifs (AIMEC)**

**RAPPORT**

**21-23 Novembre 2016**

**Nairobi, Kenya**

**Introduction**

1. La réunion des experts des États membres sur l'examen du Code panafricain des investissements (PAIC) et sur le Centre d’excellence africain pour des marchés inclusifs (AIMEC) s'est tenue les 21 et 23 novembre 2016 à l'hôtel Laico Regency à Nairobi, au Kenya.

**II. Participation**

1. Les représentants des États Membres suivants ont participé à la réunion: République d’Algérie, République du Burundi, République du Burkina Faso, République du Tchad, l’Union des Comores, République arabe d'Égypte, République Gabonaise, République du Ghana, République de Côte d'Ivoire, République du Kenya, République du Lesotho, République du Libéria, République de Madagascar, République de Mauritanie, République de Namibie, , République du Niger, République Arabe Sahraouie Démocratique ,République du Sénégal, République de Sierra- Leone, République d'Afrique du Sud, République du Soudan, République de Tanzanie, République du Togo, République de Tunisie, République de l'Ouganda, République de Zambie et République du Zimbabwe
2. Des représentants du Marché commun de l'Afrique de l’Est et australe (COMESA) et du PNUD ont également participé à la réunion. La liste des participants figure en annexe.

**III. Adoption de l'Ordre du jour**

1. La réunion a adopté les points suivants de l'Ordre du jour :

i. Observations liminaires ;

Ii. Présentation et discussions sur l'AIMEC ;

iii. Présentation et examen du PAIC ;

iv. Observations de clôture.

**IV. Observations liminaires**

1. Dr. René Kouassi N'Guettia, Directeur du Département des Affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, a procédé aux observations d'ouverture.
2. Il a rappelé que la présente réunion découlait de la dernière réunion du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'Économie, les finances et l'intégration qui s'est tenue en mars 2016 à Addis-Abeba, en Éthiopie, et qui a demandé à la Commission de l'Union africaine de :
* Entreprendre des consultations approfondies sur le Code panafricain des investissements (PAIC)
* Entreprendre une étude de faisabilité sur le Centre d'Excellence africain des marchés Inclusifs (AIMEC)
1. Il a fait observer que le Centre d’excellence africain des marchés inclusifs est destiné à devenir la première plateforme régionale africaine pour le leadership et l'action sur des entreprises ouvertes et des marchés inclusifs et un accélérateur des meilleures pratiques pour des entreprises inclusives et des programmes et politiques des marchés inclusifs. Il a informé les participants que l'objectif de la réunion était d'obtenir les avis des participants sur le Centre, étant donné que les États membres sont les parties prenantes majeures de l'AIMEC, et de discuter de la manière dont nous pouvons améliorer le concept d'AIMEC. Il a informé la réunion que la Commission de l’Union européenne, en partenariat avec le PNUD, travaille sur le projet de l’AIMEC et a bénéficié de son soutien dans le cadre de l’élaboration du Plan d’affaires.
2. Il a rappelé que la troisième Conférence des ministres africains de l'Intégration (COMAI III) tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 22 au 23 mai, et a donné mandat à la Commission de l'Union africaine (CUA) d’« élaborer un Code d'investissement détaillé pour l'Afrique en vue de promouvoir la participation du secteur privé ». Cette décision a ensuite été approuvée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA au Sommet de Sharm El Sheikh tenu en 2008 en Égypte.
3. Il a informé la réunion que le projet du PAIC a été examiné par des experts gouvernementaux et indépendants africains sur le droit de l'investissement lors d'une série de consultations aux niveaux régional et continental. Ils ont procédé à une analyse approfondie du Code et ont proposé des amendements qui ont été incorporés et reflétés dans la version finale du Code.
4. Il a souligné que le développement du PAIC repose sur l'idée que les dimensions nationales, régionales et continentales doivent être prises en considération pour proposer un environnement juridique favorable à l’intensification des flux d'investissements en Afrique, à la facilitation du commerce intra-africain et à la promotion des investissements transfrontaliers.
5. Le développement du PAIC s'inscrit dans un cadre continental plus vaste, à savoir l’Agenda 2063, basé sur un cadre d’orientation cohérent pour le développement dont le fondement est la promotion d'une croissance plus inclusive et durable, moteur de la transformation structurelle du continent.
6. Enfin, il a exprimé ses remerciements aux participants pour leur présence qui témoigne de leur engagement vis-à-vis du développement de l'Afrique et les a exhortés à améliorer le projet du PAIC ainsi que le plan d'affaires de l'AIMEC, et à valider les deux projets en vue de les soumettre aux ministres africains de l'Économie, des finances et de l'intégration lors de leur prochaine conférence prévue à la fin de mars 2017 pour adoption.

**V. TRAVAUX**

1. La réunion sur l'AIMEC a été présidée par Dr. René Kouassi N'Guettia, Directeur du Département des Affaires économiques à la Commission de l'Union africaine,

**A. CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN DES MARCHÉS INCLUSIFS**

1. Les informations de base et les besoins de l'AIMEC ont été présentés par un représentant du PNUD. Il a présenté le Centre d'excellence africain pour des marchés inclusifs et a informé la réunion que l'objectif est d'obtenir les avis des parties prenantes sur le plan d'affaires et de comprendre comment l'améliorer, d’examiner comment mettre en œuvre l’AIMEC d'une manière efficace et efficiente, et d’examiner également les prochaines étapes qui peuvent être proposées.
2. Il a souligné que l'AIMEC devrait être la première plateforme panafricaine d'action sur les entreprises inclusives (IB) et sur le développement des marchés inclusif (IMD) : identification, promotion et facilitation de la reproduction des meilleures pratiques et de l'innovation dans les politiques, la programmation et les partenariats dans le cadre des IB et des IMD.
3. S’agissant de la méthodologie de recherche pour l'élaboration du plan d'affaires d'AIMEC, il a expliqué qu'elle intègre des sources multiples et que les entreprises inclusives amène les personnes à faible revenu dans la chaîne de valeur - du côté de la demande en tant que clients et du côté de l'offre en tant qu'employés, producteurs et entrepreneurs.
4. Il a fait observer que l'AIMEC appuie pleinement les cadres de développement de l'Afrique tels que l'Agenda 2063 et que l'AIMEC collaborera avec les Communautés économiques régionales (CER) pour intégrer les meilleures pratiques de promotion des marchés inclusifs dans les chaînes de valeur régionales.
5. Il a informé la réunion que l'AIMEC soutiendra des entreprises et des marchés plus inclusifs, facilitant ainsi la création d'emplois, la génération de revenus, la réduction de la pauvreté, l'intégration économique régionale et la croissance inclusive. Par ailleurs, l’AIMEC fournira un financement de démarrage pour la reproduction des bonnes pratiques dans la politique des IB et des IMD et sera le dépositaire de connaissances concrètes et de bonnes pratiques dans le domaine des partenariats inclusifs de croissance avec le secteur privé par le biais de l'IB et des IMD. Les recherches effectuées à l'AIMEC fourniront des preuves de la pertinence ou non d'une action sous régionale ou nationale spécifique en fonction de circonstances particulières.
6. Présentation des détails concernant la stratégie de l'AIMEC. Le présentateur a mis l’accent sur la mission, la vision, les services, le public cible, les thèmes et les secteurs à couvrir. L’AIMEC vise à être une plateforme reconnue pour un leadership éclairé et une action sur les entreprises inclusives (IB) et les marchés inclusifs (IMD). Les activités de l'AIMEC peuvent être divisées en trois piliers i) Pilier 1 : *Identifier les politiques et programmes des IB et des IMD*. ii) Pilier 2 *: Faciliter la collaboration des acteurs clés et la reproduction, l'adoption et le développement des meilleures pratiques*. iii) Pilier 3 : Reproduire et soutenir l’amélioration des programmes réussis et la conduite de l'innovation dans les IB et les IMD. L’AIMEC ciblera à la fois les parties prenantes des secteurs public et privé et facilitera la collaboration public-privé. L’AIMEC sélectionnera les secteurs / domaines thématiques annuels, identifiera la recherche dans les programmes et les politiques des IB et/ou IMD dans les (sous) secteurs et consacrera un rapport aux thèmes choisis.
7. Une présentation de la structure organisationnelle du Centre a été effectuée. Le présentateur a fait des propositions sur les détails de la structure organisationnelle, y compris sur les différentes options pour l’appropriation et/ou la structure juridique, la gouvernance et le personnel. Les facteurs opérationnels de succès sont les suivants : l’appropriation et leadership clairs, une vision panafricaine, la flexibilité, la capacité d'attirer des fonds et de gagner de l'argent. Les deux options sont les suivantes :
8. Option structurelle I : le Centre doit être la propriété de la CUA et concernant la structure juridique, le centre devrait être un projet d'une unité de la CUA existante ou une fiducie et/ou fondation ;
9. Option structurelle II : le Centre appartient à d'autres organisations liées à la CUA, et ayant une vision panafricaine ;
10. Les critères suivants ont également été proposés pour l’accueil de l'AIMEC :

- Le pays hôte est intéressé à diriger le développement de solutions pour les IB et les IMD et fournira un soutien politique et un leadership au centre.

- Le Centre devrait être basé dans un lieu politiquement stable pour assurer un environnement opérationnel et de travail propice.

- Le pays hôte devrait fournir des ressources financières et / ou en nature, au minimum pendant la phase de mise en place.

- Le Centre devrait être basé à proximité des institutions concernées afin de pouvoir constituer des réseaux et participer facilement à des événements et à des réunions.

- Il serait bénéfique que l'emplacement ait une grande possibilité de faire des affaires pour permettre un fonctionnement fluide.

**Débats**

1. Les questions suivantes ont été soulevées par la réunion :
* L'intégration des diverses initiatives et processus en cours au sein de l'AIMEC a été jugée essentielle pour le Centre
* Nécessité de la solidarité entre pays africains
* Nécessité de réviser et d'harmoniser les politiques fiscales afin d'attirer les entrepreneurs opérant dans le secteur informel ;
* La proposition de l'AIMEC sur la valeur est claire et attrayante pour les participants. L'initiative est très importante, en particulier pour les petites entreprises ;
* Le rôle de l'AIMEC dans la fourniture de l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs en dehors de l'Afrique et le rôle potentiel de la diaspora ;
* Nécessité de collaborer avec d'autres institutions comme la Banque africaine de développement et les Communautés économiques régionales
* En plus du rapport annuel, l'utilisation de nouvelles technologies et ou/ plateformes virtuelles pour la diffusion serait bénéfique ;
* La question du financement et le rôle important des États membres pour un financement interne. Les fonds pour l’AIMEC n'ont pas encore été obtenus, mais des discussions avec les donateurs sont entamées ;
* Les secteurs sur lesquelles l’accent doit être mis sont : l'agro-industrie, l'énergie mais aussi la pêche ;
* L'AIMEC ne fournira pas directement de fonds d'investissement pour les petites entreprises, mais elle pourrait allouer des fonds pour la formation et identifiera les meilleures pratiques ;
* Les questions des obstacles au commerce et de harcèlement routier : quelques progrès vers l'intégration régionale (passeport UA, marché commun africain, institutions financières, etc.). L’AIMEC sera un complément dans ce progrès ;
* L’AIMEC, un mécanisme pour promouvoir le partenariat public-privé en vue d’une croissance inclusive ;
* Nécessité d'être orienté vers l'action pour être attrayant. Il convient de passer rapidement des idées / initiatives au projet et/ou à l'action.
* La structure organisationnelle à recommander (ONU, CUA ou entre les deux), les modèles réussis existants et le recrutement du personnel ;
* Nécessité que l'AIMEC soit géré par les Africains ;
* Nécessité de définir clairement le mécanisme de gestion et de financement
* L’AIMEC devrait être une structure autonome mais dotée d'un système d’établissement de rapport supervisé par la CUA ;
* Nécessité d'éviter une bureaucratie excessive et un processus décisionnel lent ;
* Possibilité de débuter comme un projet et/ou programme ;

**Recommandations**

1. Les recommandations suivantes ont été proposées :

i. Identifier et/ou définir clairement le concept des *meilleures pratiques* et la manière de le mesurer ;

ii. Ne pas mettre l’accent uniquement sur les bonnes pratiques, mais aussi sur les échecs et/ou mauvaises pratiques ;

iii. L'AIMEC devrait être un Centre de l'UA ;

iv. Rendre le Centre autonome, indépendant et technique ;

v. Envisager l'expansion du Centre et la création de bureaux régionaux ;

vi. Valider le Plan d'affaires et convenir de le soumettre à l’examen du CTS en mars 2016.

**Voie à suivre et étapes suivantes**

1. Le Président a informé la réunion que le plan d'affaires de l'AIMEC sera examiné avant sa présentation à la Conférence des ministres africains de l'Économie, des finances et de l'intégration en mars 2016 pour adoption.
2. Il a invité les représentants des États membres à engager des consultations internes pour sensibiliser au centre et à faire des propositions sur les pays d'accueil potentiels.
3. Il a informé la réunion qu'après une décision sur la création du centre par le Sommet de l'UA, un accord de siège sera négocié avec l'État membre qui sera choisi pour accueillir le centre.

**B- Code panafricain des investissements (PAIC)**

1. La réunion a élu le Bureau suivant :
	* Président Kenya
	* 1er Vice-président Tchad
	* 2e Vice-président Togo
	* 3e Vice-président Égypte
	* Rapporteur Zimbabwe
2. La réunion sur le PAIC a été présidée par Ms NG’ENO Roslyn de Kenya Investment Authority (KenInvest).
3. Un représentant de la Commission de l'Union africaine a fait un exposé sur le Code panafricain des investissements. Il a informé la réunion de la genèse, de la raison d'être et de l'objectif du PAIC. Il a mis l'accent sur le mandat donné par les ministres africains de l'Économie, des finances et de l'intégration pour mener des consultations approfondies et élaborer et convenir d’un texte. Il a insisté sur la nécessité de ne se concentrer que sur les articles reflétant la nature juridique du texte (articles 2,3, 51 et 52) ​​ainsi que sur les articles pour lesquels un accord n’avait pas été obtenu à Kampala (articles 42, 43 et 44). Il a finalement rappelé l'importance de cette réunion pour finaliser le Code qui a fait l'objet d'une série approfondie de révisions et d'amendements.

**Débats**

1. Des discussions détaillées ont porté sur les points suivants :

- Les représentants des pays ont proposé des observations sur les articles en suspens en plus des amendements déjà reçus de 8 pays

 - La nécessité de revoir certaines dispositions du Préambule du PAIC

 - La nature contraignante et non contraignante du Code a fait l'objet d'une discussion approfondie

- La réunion a mis en place un comité de rédaction composé des États membres suivants, assisté par des consultants clés pour examiner le texte et faire des propositions :

* Égypte
* Tchad
* Togo
* South Africa
* Kenya
* Ouganda
* Zimbabwe
1. Le Comité de rédaction a examiné le projet du PAIC et a apporté des amendements au Préambule, Article2, Article3 ; Article 41, Articla 42, Articla 45, Article 50, Article 51, tandis que l’Article 52 a été supprimé. Le Code révisé a été présenté aux participants et adopté avec les amendements.

**Recommandations**

1. Les recommandations suivantes ont été proposées

i. Le PAIC devrait être adopté en tant qu’un instrument d’orientation sur la promotion et facilitation des investissements.

ii. Nécessité d'harmoniser le PAIC dans les quatre langues de l’Organisation et soumettre le projet amendé à l'adoption des ministres africains de l'Économie, des finances et de l'intégration lors de leur CTS prévu en mars 2016 à Dakar (Sénégal)

iii. Recommander aux ministres d'utiliser la PAIC comme un cadre de référence dans la négociation du chapitre sur l'investissement de la ZLEC.

**VI. Allocution de Clôture**

1. Dans son allocution de clôture, le Dr René N'Guettia Kouassi, Directeur des Affaires économiques de la CUA, a souligné l'importance du PAIC pour la réalisation de la vision de l'UA « Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ". Il a souligné l'utilité du PAIC dans le processus de développement d'un secteur privé solide et concurrentiel en Afrique, compatible avec le Programme de transformation du continent dans le cadre global de l’Agenda 2063.
2. Il a exprimé l'appréciation de la CUA aux États membres pour leurs contributions positives à l'amélioration du projet du Code panafricain des investissements. Il a invité tous les États membres à rester attachés au Code et à le partager avec leurs ministères en vue de les sensibiliser à cet égard. Il a exhorté les États membres à faire montre de leur soutien indéfectible avant l'adoption du Code par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.